

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 OCTOBRE 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 28 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA MUTTA, Maire.

Etaient présents : AGUETTAZ Stéphane BILLIET Irène, BOUVET David, BOUVET Roland, DEBRION Cécile, FANTIN Philippe, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VIOUDY Guy, WANTELLET Manon (arrivée à 19H20).

Était excusé :

Était absent :

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Budget Primitif : Demandes de subventions et virements de crédits**
- ✓ **Fonction Publique : convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant du Centre de Gestion de la Savoie**
- ✓ **Fonction Publique : Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance »**
- ✓ **Fonction Publique : Convention d'adhésion pour la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires**
- ✓ **Intercommunalité : Approbation du rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
- ✓ **Intercommunalité : Fixation des montants des attributions de compensation**
- ✓ **Servitudes : convention avec ENEDIS pour pose d'un câble souterrain**
- ✓ **Foncier : Vente terrain communal**
- ✓ **Patrimoine : Cession « Bâtiment Administratif »**
- ✓ **Divers**

-----  
**Mot d'accueil de Monsieur le Maire**

La gestion d'une commune comme celle de Chamoux-sur-Gelon, Bourg Centre du Gelon Coisin, dont la population atteint aujourd'hui 964 habitants nécessite une parfaite coordination entre les élus, le personnel communal et la population.

Même si ce n'est pas encore évident à nos yeux, les projets avancent sur le chemin de la réalisation, alors soyons optimistes.

Constatation du quorum

Ouverture de la séance

Approbation du compte-rendu du 6 septembre 2021

Désignation du secrétaire de séance : Sarah PINOT

Décision prise dans le cadre de la délégation accordée au Maire :

- Signature de devis de maîtrise d'œuvre pour le montage de dossier de demande de subvention (EMOAA)
- Signature de devis pour un coordonnateur SPS pour le marché de travaux « rue de la Poste »
- Signature d'un bail pour un appartement situé au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment des Instituteurs

**1- Budget primitif : Demandes de subventions et virements de crédits :**

Rapporteur : Alexandre DALLA MUTTA

Présentation de 4 dossiers de demande de subvention pour :

- ZA la Grande Bellavarde : création d'une aire de stationnement et de service
- Elargissement et remise en état de la VC n°4 route de Ponturin
- Sécurisation du carrefour RD27 et VC n°4

- Equipement : création d'une aire de jeux pour enfants

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dossiers de demande de subvention et demande au Conseil Départemental et au Conseil Régional leur concours financier pour ces projets.**

Rapporteur : Muriel GUERIN

Présentation des différents mouvements de crédits à réaliser conformément à la demande de la Trésorerie suite à une erreur d'imputation pour l'enregistrement d'une subvention d'Etat (DETR) et à l'intégration d'études dans le compte définitif de travaux.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative nécessaire pour intégrer les différents mouvements de crédits au budget primitif 2021.**

**2- Fonction publique : convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant du Centre de Gestion de la Savoie :**

Rapporteur : Alexandre DALLA MUTTA

En complément des actions menées par le service intérim du Centre de Gestion, ce dernier a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant. Prioritairement destiné aux communes de moins de 2000 habitants, ce service a pour objectif de répondre avec un personnel qualifié et expérimenté, aux besoins urgents de remplacement ou de renfort de leur secrétaire de mairie.

Dans le cadre de cette mission, la collectivité se verra appliquer les tarifs suivants :

Intervention	Tarif
Journée	295 €
Demi-journée	160 €

Ces tarifs incluent les frais de déplacement de l'agent et tous les frais de gestion.

Cette convention ne génère aucune charge et n'oblige pas la commune à avoir recours à ce service. Elle permet à la commune signataire de solliciter la mise à disposition du secrétaire de mairie itinérant dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

**Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise la Maire à la signer.**

**3- Fonction Publique : Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance » :**

Rapporteur : Muriel GUERIN

Le risque « prévoyance » recouvre tout ce qui relève des risques liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité, à la perte de retraite et au décès, dès lors que l'agent se retrouve dans l'une de ces situations. La commune de Chamoux-sur-Gelon adhère depuis 2016 à la convention de participation sur le risque « prévoyance ». Les agents bénéficient ainsi d'un contrat mutualisé qui les prémunit contre les risques financiers liés à leurs absences pour raison de santé.

Ce dispositif arrive à échéance au 31 décembre 2021. Le Centre de Gestion a lancé une nouvelle procédure pour conclure une nouvelle convention au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 6 ans avec le groupe SIACI ST HONORE.

Pour financer la couverture du risque « prévoyance » la collectivité accorde sa participation financière à chaque agent à hauteur de 25 €/mois.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, adhère à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027 et accorde sa participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque « Prévoyance » à hauteur de 25 €/agent/mois.**

**4- Fonction Publique : Convention d'adhésion pour la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires :**

Rapporteur : Muriel GUERIN

Le contrat d'assurance statutaire couvre les obligations statutaires de la collectivité concernant son personnel. C'est une assurance qui protège le risque employeur quand l'agent est en arrêt de travail pour maladie ou accident. L'employeur perçoit une indemnisation de l'assureur lorsqu'il verse le salaire de ses agents absents pour raison de santé.

Les collectivités peuvent déléguer au Centre de Gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les risques statutaires des agents.

Ce dispositif arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le Centre de Gestion a lancé une nouvelle procédure de mise en concurrence et le marché a été signé avec le groupement SOFAXIS/CNP.

Caractéristiques du contrat :

- Durée 4 ans
- Risques garantis : décès, accident de service et maladie contractée au service, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Conditions : avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt de maladie ordinaire
- Montant : 6.14 % de la masse salariale assurée

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires et autorise le Maire à signer la convention.**

**5- Intercommunalité : Approbation du rapport de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :**

Rapporteur : Muriel GUERIN

La CLECT de la Communauté de Communes Cœur de Savoie est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation. Elle s'est réunie le 9 septembre dernier et s'est prononcée sur le transfert de charges liées à l'organisation du service régulier de mobilité « Montbus », organisé jusqu'alors par la commune de Montmélian, suite à la prise de la compétence mobilité par la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.**

**6- Intercommunalité : Fixation des montants des attributions de compensation :**

Rapporteur : Cécile DEBRION

Suite au rapport de la CLECT et à la réunion du Conseil Communautaire, il a été décidé d'attribuer pour 2021 à la commune de Chamoux-sur-Gelon une attribution de compensation d'un montant de 177 258€.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de compensation pour 2021.**

**7- Servitudes : convention avec ENEDIS pour pose d'un câble souterrain :**

Rapporteur : Alexandre DALLA MUTTA

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention à établir avec ENEDIS pour la pose d'un câble souterrain sur la parcelle communale ZS 65 ainsi que la pose d'un coffret RMBT pour raccordement.**

**8- Foncier : Vente terrain communal :**

Rapporteur : Jean Louis LANDAZ

Suite à l'appropriation de biens sans maître par la commune concernant des parcelles situées au sommet du Troisième Berre, un propriétaire riverain a demandé à la commune de lui vendre ces 3 parcelles enclavées dans sa propriété.

La cession se ferait au prix de 5 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 1 465 €. Le propriétaire riverain prenant en charge tous les frais en résultant (frais d'acte, taxes de publicité foncière...).

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette vente au prix de 1 465 € et désigne Monsieur Jean Louis LANDAZ, 1<sup>er</sup> adjoint, pour signer l'acte à intervenir en la forme administrative ou Muriel GUERIN si empêchement de ce dernier.**

**9- Patrimoine : Cession « Bâtiment Administratif »**

Rapporteur : Alexandre DALLA MUTTA

Afin de sortir du domaine public le Bâtiment administratif, il est nécessaire de constater la désaffectation de l'immeuble communal car il n'est plus utilisé par les services administratifs du Trésor Public, de la commune et de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, ni aucun autre service, ni aucun occupant de logement locatif et qu'il n'est pas ouvert au public.

Il est fait part du projet d'acquisition par la Société MIAL de ce bâtiment administratif moyennant la somme de 205 000 € laquelle sera payée par la remise d'un local à la commune au rez-de-chaussée du bâtiment communal.

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, constate que le bâtiment administratif est désaffecté depuis 2 ans et décide qu'il peut être déclassé.**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder le tènement moyennant le prix de 205.000 € lequel sera payé par la remise par l'Acquéreur d'un local de 205,20 m<sup>2</sup> sis au rez-de-chaussée du bâtiment communal au centre bourg 29 et 39 rue de la République – Rue des Ecoles à CHAMOUX SUR GELON après réalisation des travaux par l'Acquéreur**

**10-Divers :**

- Aménagement du bureau de tabac/relais Poste :
  - Le permis de construire déposé par l'OPAC de la Savoie a été accordé le 13 octobre 21
  - L'appel d'offres pour les travaux a été publié
  - Les travaux devraient débuter en janvier 2022
- Rue de la Poste :
  - Le groupement de commande (Mairie, Communauté de Communes et SDES) s'est réuni pour choisir les entreprises attributaires du marché
  - Les notifications aux entreprises retenues sont en cours d'envoi
- Cérémonie du 11 novembre
  - Cérémonie à 11H devant le monument aux Morts
- Marché de Noël
  - Il aura lieu le samedi 4 décembre dans la salle « le Prérard »
- Bulletin municipal :
  - En cours d'élaboration

Pour conclure la séance, Monsieur le Maire fait une petite allocution :

En cette fin d'année, je suis conscient que beaucoup reste à faire. Aussi dans les semaines qui viennent nous poursuivrons une action réaliste et constructive au service de notre commune que nous aimons tous.

La séance est levée à 21 H00

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 29 octobre 2021

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

